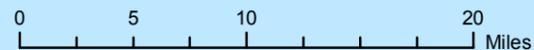




Carte 15 : Pêche au Goémon / *Laminaria digitata*

Système de gestion des pêches maritimes dans les eaux territoriales au large de la région Bretagne

Réglementation en vigueur en décembre 2013 / En cas de litige, seul le texte réglementaire fait foi



Projection Mercator / Système de coordonnées : WGS84

Sources : CRPMEM ; SHOM / Conception et réalisation : Terra Maris
Les produits dérivés maritimes proposés issus des fichiers des cartes marines du SHOM ne sont pas utilisables pour la navigation maritime. Ils ne remplacent pas les produits officiels d'un service hydrographique. Ces produits dérivés n'ont pas fait l'objet de vérification de la part du SHOM.



Limites administratives

- Frontière nationale
- Limite régionale
- Limite des 12 milles

Zone de pêche interdite

- Cantonnement
- ▨ Chenal d'accès au port

Délibération 2013-166 "Algues-Digitata-CRPMEM-2014-B" du 19/12/2013

- Zone de pêche réglementée (modulation du calendrier ; régime de quotas)
- Zone de pêche réglementée (modulation du calendrier ; régime de quotas)

Remarque : la délimitation des zones de pêche a été réalisée à partir des cartes annexées à la délibération (qui ne fournit pas d'indications textuelles pour une délimitation plus précise de ces zones)

